

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° II-1268

présenté par

Mme Vignon, Mme Khattabi, M. Vignal, Mme Dupont, Mme Hammerer et Mme Bagarry

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	13 400 000	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	13 400 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
Politique de la ville	0	0
TOTAUX	13 400 000	13 400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à stabiliser le niveau de crédits des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) par rapport à 2018.

En effet, le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une baisse du niveau de crédits de 13,4 millions d'euros (passage de 627,2 millions d'euros en 2018 à 613,8 millions d'euros en 2019) dévolus aux CHRS.

Compte tenu de l'activité et du rôle de ces centres, il semble indispensable de conserver a minima un niveau de crédits identique entre 2018 et 2019.

Ainsi, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivants :

- ouverture de crédits de 13,4 millions d'euros sur l'action 12 Hébergement et logement adapté du programme 177 Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ;
- annulation de crédits de 13,4 millions d'euros sur l'action 4 Instruments de pilotage et d'étude du programme 112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.

Le présent amendement vise seulement à ouvrir les crédits précités, l'annulation de crédits ne vise qu'à gager le présent amendement, conformément aux règles de recevabilité financière applicables aux parlementaires.